



COLLECTIF SARTHE

POUR LE TRAITE DE LISBONNE

Ce traité donne-t-il satisfaction à ceux qui ont voté NON en mai 2005 ? Il n'est plus question de Constitution, de drapeau et d'hymne européen.

La concurrence libre n'est plus inscrite dans les objectifs de l'Europe. Mais les institutions européennes peuvent toujours intervenir pour une régulation des marchés. La condamnation du géant américain Microsoft pour abus de position dominante en est la preuve. L'Europe fait régner à l'échelon supranational les principes de l'Etat de droit.

Ce traité contient les principales dispositions permettant à l'Union à 27 d'être efficace :

- présidence stable pour 2 années et demie
- commission réduite et recentrée
- parlement renforcé dans son rôle
- droit d'information des parlements nationaux
- haut-représentant pour les affaires étrangères
- prise de décision à la double majorité des états et des citoyens
- charte des droits fondamentaux acceptée par presque tous les pays.

Par ses votes en mai 2007 les citoyens français ont accepté le projet du Président Sarkozy d'une ratification d'un traité européen par voie parlementaire.

Le collectif Sarthe pense qu'une ratification meilleure serait à organiser par un référendum le même jour dans les 27 pays de l'Union.

**Le Collectif demande aux parlementaires de la Sarthe
de se prononcer favorablement
POUR LE TRAITE DE LISBONNE.**

Le Mans, le 12 novembre 2007.